



HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2011

DELIBERATION N° 2011/02/459

OBJET : Entretien des espaces verts, des bacs à sable et traitement des voiries de la ville - Appel d'Offres Ouvert - Autorisation au Député-Maire de signer le(s) marché(s).

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des marchés publics,

CONSIDERANT que la Commune a souhaité lancer une nouvelle procédure d'Appel d'Offres Ouvert relative à l'entretien des espaces verts, des bacs à sable et traitement des voiries.

CONSIDERANT que la consultation fait l'objet de deux lots séparés :

. Lot n° 1 - Entretien des espaces verts de la ville,

. Lot n° 2 - Entretien des bacs à sable et traitement des voiries et façades,

CONSIDERANT que ces nouveaux marchés seront conclus pour une période d'un an renouvelable trois fois, sans que la durée totale n'excède quatre ans,

CONSIDERANT que le montant estimé des dépenses sur la durée totale du marché est de 250 000 euros pour le lot n° 1 et de 210 000 euros pour le lot n° 2,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été adressé pour insertion au BOAMP et au JOUE le 24 novembre 2010 ; qu'il a été publié le 26 novembre 2010 au JOUE et au BOAMP ; que l'avis a également été publié sur le profil acheteur de la Commune,

CONSIDERANT que la date limite de réception des offres a été fixée au 17 janvier 2011 à 16 heures et 12 plis ont été réceptionnés dans les délais impartis,

CONSIDERANT que lors de sa séance du 21 janvier 2011, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à la validation des candidatures et à l'enregistrement des douze offres ; que la Commission a déclaré les douze offres recevables et les a confiées aux Services Techniques pour analyse,

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00

Fax : 01 69 48 63 98

La douceur de vivre

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 2 février 2011 afin de procéder au choix du (des) titulaire(s). Au regard du rapport d'analyse des offres, ladite commission s'est prononcée, à l'unanimité, pour attribuer le marché au titre du lot n° 1 « Entretien des espaces verts de la ville » à la société Pinson Paysage, sise 13 avenue des Cures 95580 Andilly.

En ce qui concerne le lot 2, « Entretien des bacs à sable et traitement des voiries et façades », les membres de la Commission ont été informés de la déclaration sans suite de la procédure, pour motif d'intérêt général, par le pouvoir adjudicateur.

Après en avoir délibéré,

VU les avis des Commissions Travaux, Urbanisme, Environnement et Développement Economique ainsi que Finances et Affaires générales,

A l'unanimité,

PREND ACTE du choix de la Commission d'Appel d'Offres,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer le marché au titre du lot n° 1 « Entretien des espaces verts de la ville » (consultable au Secrétariat Général) et tous les documents y afférents avec la société Pinson Paysage,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,



NA
Nicolas DUFONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 07/02/11
et de la publication le 07/02/11
Le Maire.

NA